



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2022

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Cendrine BABOT, Karine BORDES, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Vincent HONIAT, Daniel RALIERE, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Marion SAUVESTRE.
ABSENTS / EXCUSES	Caroline FEZAS procuration à Marion SAUVESTRE Gérard BOUILLARD procuration à Daniel RALIERE Julien DESCALZO procuration à Karine BORDES Brigitte JUGHON Brigitte LAGARDE

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt deux le dix mars à dix neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2022

Ordre du jour

Délibération autorisant le Maire à signer la convention d'occupation des locaux nécessaires aux activités ALAE et périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022

Délibération concordante avec le Muretain Agglo sur le transfert de compétence tourisme-chemins de promenade et de randonnée.

Délibération concordante avec le Muretain Agglo confirmant le montant attribué du fond de concours pour le local associatif.

Motion du conseil municipal : demande au Président du Muretain Agglo d'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires en vue de la réparation du bassin principal Aquabella de Saint-Lys.

Délibération demande subvention au Conseil Départemental pour relamping restaurant scolaire.

[Délibération demande subvention Conseil Régional pour relamping restaurant scolaire.](#)

[Délibération demande subvention Muretain Fond de Concours pour relamping restaurant scolaire.](#)

[Délibération demande subvention pour le changement du matériel informatique.](#)

[Questions diverses](#)

[Questions du public](#)

Aucune observations n'a été formulée concernant le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021

Délibération autorisant le Maire à signer la convention d'occupation des locaux nécessaires aux activités ALAE et périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022

Le Muretain Agglo exerce la compétences périscolaire supplémentaire sur l'ALAE. Chaque année la commune signe une convention pour l'utilisation des locaux mis à leur disposition, à savoir: l'ALAE, le dortoir, le city stade et la salle des fêtes. Il s'agit de renouveler cette convention, elle permet, entre autre, de refacturer les heures de ménage (au prorata des heures pour le Muretain). Il convient donc d'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation des locaux nécessaires aux activités ALAE et périscolaires, avec le Muretain Agglo

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération concordante avec le Muretain Agglo sur le transfert de compétence tourisme-chemins de promenade et de randonnée.

Dans les grandes lignes, si la commune accepte ce transfert, le Muretain Agglo prendra tous ce qui est chemins de randonnée. Le Maire précise que l'objectif est de labelliser des chemins de randonnée afin de demander des subventions au conseil départemental. Deux GR existent sur le territoire, dont un passe par Bonrepos-sur-Aussonnelle. L'objectif de l'Agglo est de relier ces deux GR en s'approchant de points d'intérêt. L'entretien sera à la charge du Muretain Agglo, ce qui reste à la charge de la commune, ce sont les parties empruntant un chemin communal.

Question de JC DEMPERE: le Muretain peut-il interdire l'accès au chemin de la voie romaine?

Le Maire pense que non mais prend l'action de demander confirmation.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération concordante avec le Muretain Agglo confirmant le montant attribué du fond de concours pour le local associatif.

Lorsque nous avons fait le projet du café, nous avons demandé un fond de concours au Muretain Agglo, utilisé pour relancer l'activité économique sur les communes. Ce fond de concours est soumis à conditions d'impact positif en terme d'économie d'énergie. Afin de pouvoir percevoir la subvention de 3 400€ attribuée par le Muretain Agglo il convient de délibérer pour valider le montant

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Motion du conseil municipal : demande au Président du Muretain Agglo d'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires en vue de la réparation du bassin principal Aquabella de Saint-Lys.

Le maire de Saint Lys s'est entretenu avec Thierry CHEBELIN pour lui parler de l'état du bassin de la piscine Aquabella, à Saint Lys. Il y a plusieurs années que le bassin est en mauvais état, avec des fuites estimées à 50m³ par jour donc 72€ TTC par jour, sans parler du rejet d'eau chlorée dans l'environnement. L'enveloppe demandée est de 150 000€, le Maire de Saint Lys sollicite les communes à l'ouest, susceptibles d'utiliser l'équipement, pour soutenir sa demande et obtenir le budget. Il convient par cette délibération de demander au Président du Muretain Agglo de prévoir au budget les crédits nécessaires à la réparation du bassin.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération demande subvention au Conseil Départemental pour relamping restaurant scolaire.

Projet de relamping du restaurant scolaire pour optimiser la consommation. Substituer les pavés actuels par des pavés LED. Estimation de 700€ d'économie par an. Le devis est de 3 488,80€ TTC. Avec le département, la commune peut escompter 40% de subvention. La commune demandera aussi au conseil régional (moins enclin mais sensible concernant les groupes scolaires). La commune demandera aussi un fond de concours au Muretain Agglo.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération demande subvention Conseil Régional pour relamping restaurant scolaire.

Pour le relamping du restaurant scolaire pour optimiser la consommation.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération demande subvention Muretain Fond de Concours pour relamping restaurant scolaire.

Pour le relamping du restaurant scolaire pour optimiser la consommation

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération demande subvention pour le changement du matériel informatique.

Pour le changement du système de sauvegarde NAS. 1 071,74€ TTC, on peut escompter 20% de subvention.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Questions diverses

Le Maire souligne que l'ouverture du Café a lieu ce WE ainsi que le carnaval et encourage les gens à venir. Le Maire relance l'appel aux élus pour la sécurisation du parcours.

Nathalie AUDRY précise qu'elle a rendez-vous avec le fournisseur de décorations de Noël le 17 mars à 11h15. L'ambition était une guirlande entrée et sortie du village mais cela semble compliqué cette année car les poteaux équipés d'une prise sont trop désaxés.

Questions du public

Est-il prévu quelque chose pour l'aménagement du cimetière pour les personnes à mobilité réduite?

La topologie du cimetière est particulière. Sur l'ancien mandat, nous avons convenu que si une personne à mobilité réduite devait se rendre au cimetière, il fallait contacter la mairie pour l'accompagner. Un budget est envisagé pour l'année prochaine (réfection et une place dédiée). Nous avons actuellement une dérogation.

Existe-t-il une liste de famille prête à accueillir des réfugiés?

A notre connaissance non. Pour l'instant seule la collecte a été réalisée.

Il n'y a pas de panneau d'affichage pour le CM au croisement du lotissement Jardins de l'Aussonnelle 1

Le conseil prend l'action d'ajouter un panneau à l'entrée du lotissement.

Rejet de la déchetterie de St Thomas avec un camion benne personnel

Le Maire a déjà fait un courrier. Le Maire va relancer le vice Président du Muretain agglo.

Peu importe le moyen, pourrait-on organiser un salon des entrepreneurs, pour faire connaître les artisans de Bonrepos?

Le conseil est réceptif à la proposition, facilitera l'organisation logistique.

Dans la salle des associations, il y a une armoire de l'époque de l'ALAE qui semble inutilisée, PAZAPA souhaiterait récupérer cette armoire.

La Mairie demandera à Cathy de l'ALAE.

Où en est le recrutement du nouvel agent?

Christophe a commencé lundi 7 mars.

Et pour l'école?

C'est le Muretain Agglo qui cherche.

Qu'est ce qui va se faire au niveau parc du château car nous serions intéressé pour acquérir une bande de terrain en plus?

Nous ne nous sommes pas posé précisément cette question mais plusieurs riverains ont fait cette demande. Pour l'instant, le projet, c'est de nettoyer le parc. En fonction des projets, on verra s'il est opportun de faire de la découpe de parcelles, en fonction des études du bureau mandaté.

Quel est le statut des travaux de la salle des fêtes?

Nous avons déposé un permis mais avec l'acquisition du château, nous avons du revoir l'agencement global. Nous avons retravaillé avec l'architecte, qui a fait 4 nouveaux plans, nous venons d'en sélectionner un. L'architecte doit le chiffrer. Concrètement, le premier coup de pelle ne se fera pas avant février 2023.

La séance est levée à 19h50.